



ADHESION SAISON 2024 - 2025

1^{ère} inscription

Renouvellement

Nom :	Prénom :
Adresse :	CP-Ville :
Date de Naissance :	Homme <input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/>
Téléphone :	mail : @

Pour les mineurs, représentants légaux :

Nom du père :	Nom de la mère :
Portable :	Portable :
mail : @	mail : @

Je consens, à titre gratuit la publication d'images d'ordre sportif et/ou associatif visant l'information et la promotion sur les activités du club K.N.B.J.E sur les supports de communication connus à ce jour (site Internet créé et publié par le Club K.N.B.J.E, affiches, publications, CD de photos, démonstrations du club, ...).

J'accepte que les informations recueillies nécessaires pour votre adhésion fassent l'objet d'un traitement informatique par le secrétaire de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Veuillez-vous adresser au Président pour exercer ce droit.

J'autorise mon **ENFANT MINEUR** à sortir seul du Dojo OUI NON accompagné par

J'autorise les responsables du club K.N.B.J.E. à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires en cas d'accident ou d'incident me concernant ou concernant mon enfant.

Personne(s) à prévenir (autres que représentants légaux) : Portable :

Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement remis en main propre lors de l'inscription : **Signature :**

ENFANTS		ADOLESCENTS ET ADULTES	
Baby Samouraï 3-5 ans	200 € <input type="checkbox"/>	Karaté Jutsu	305 € <input type="checkbox"/>
Karaté Jutsu Enfants 6-12 ans	260 € <input type="checkbox"/>	Taï-Chi	200 € <input type="checkbox"/>

REDUCTION par membre de famille à partir du 2 ^e inscrit : 20 € x	Noms :	€
MAJORATION DE 10 € PAR ACTIVITE pour les NON JOVACIENS		€
TOTAL		€

CERTIFICAT MEDICAL

Date : / /

DEMANDE D'ATTESTATION POUR CE

REGLEMENT COMPLET	<input type="checkbox"/> CHEQUE N° / €	<input type="checkbox"/> ESPECES €
REGELEMENT EN 3 X	<input type="checkbox"/> CHEQUE 1 N° / €	<input type="checkbox"/> CHEQUE 2 N° / €
	<input type="checkbox"/> CHEQUE 3 N° / €	SUBVENTION CE (chèque perso en attente) €
Le Club n'accepte pas les Chèques Vacances		



REGLEMENT INTERIEUR

Article 1

Seuls seront acceptés en cours, les karatékas étant à jour de leurs cotisations et ayant fourni le certificat médical d'aptitude au sport.

Article 2

Aucune cotisation versée pour l'année en cours ne pourra être **remboursée** quel qu'en soit le motif et ce, même en cas d'arrêt définitif par le karatéka.

Article 3

Le **professeur se réserve le droit de sanctionner** de la manière la plus juste **tout manquement au respect du présent règlement.**

Article 4

Tout adhérent doit avoir un comportement en conformité avec **l'éthique du club** (notamment le respect des enseignants, des plus gradés mais aussi des autres élèves).

Article 5

Pour le bon déroulement des cours, tout **bavardage est interdit** et notamment pendant les explications et les démonstrations du professeur.

Article 6

Le karatéka **doit être régulier aux cours.** Il est souhaitable qu'il soit présent 10 minutes avant le début du cours.

Article 7

Le karatéka doit lire le panneau d'affichage pour se tenir au courant de la vie du club.

Article 8

Le planning des cours et leurs horaires sont affichés dès le début de saison sur le panneau d'affichage réservé à cet usage.

Article 9

Le karatéka est **tenu de respecter la tranquillité de chacun** ainsi que

les locaux et le matériel mis à leur disposition. Dans le cas contraire, le club se réserve le droit d'exclure toute personne ne satisfaisant pas au règlement.

Article 10

Par respect des autres, les karatékas sont appelés à faire preuve d'une bonne hygiène vestimentaire (karatégi propre, lavé et repassé), et corporelle (mains et pieds lavés, ongles coupés...). **Par mesure d'hygiène, il est recommandé de ne pas arriver en cours en karatégi.**

Article 11

Pour entrer dans le Dojo, le karatéka devra être muni de **chaussures propres et adaptées.** Il est obligatoire d'être **nu-pieds** pour marcher sur le tatami. **Seul le port du karatégi et ceinture sont autorisés sur le tapis.**

Article 12

Les cours se dérouleront sous l'autorité exclusive du professeur, de ses assistants désignés ou éventuellement de son remplaçant dûment accrédité.

Article 13

La **présence des parents est interdite** pendant les cours et aux passages de grades afin de préserver la concentration du karatéka.

Article 14

Aucun karatéka ne pourra quitter le tatami sans en avoir au préalable demandé l'autorisation au professeur.

Article 15

A la fin du cours, le karatéka **mineur** ne pourra **sortir seul** du dojo que **si** ses parents ont signé une **autorisation parentale.** Sinon, il devra les attendre dans le dojo.

Article 16

Par mesure de sécurité, le port des **bijoux, bracelets et montres** est **interdit** pendant les cours.

Article 17

Toute personne non pratiquante désireuse d'assister à un cours pourra le faire en accord avec l'enseignant, en prenant soin de ne perturber en aucune façon le bon déroulement du cours.

Article 18

Les karatékas sont invités à ne laisser aucun objet de valeur, ni vêtements dans les vestiaires. **Le club ne saurait être responsable des vols qui pourraient avoir lieu dans les vestiaires.**

Article 19

Les **portables** devront être **coupés** pendant les cours, sauf cas de force majeure.

Article 20

Le club décline toute responsabilité pour les **accidents** ou incidents de tout adhérent pouvant subvenir pendant le **trajet de son domicile au gymnase aller et retour.**

Article 21

Le club est fermé pendant les congés scolaires sauf stages.

Article 22

Les karatékas doivent se conformer aux règles sanitaires en vigueur liées à la COVID-19. En fonction de l'évolution des mesures imposées par le gouvernement, la fédération, ou la municipalité, ces mesures pourront évoluer et seront portées à la connaissance des adhérents. Les règles sanitaires prévalent sur les autres articles du présent règlement.